



## CHAMBRE DES DEPUTES

Session extraordinaire 2013-2014

RM/pk

### Commission du Développement durable et Commission de l'Environnement

#### Procès-verbal de la réunion du 20 mars 2014

#### ORDRE DU JOUR :

- 6666 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2014
- Rapporteur : Monsieur Eugène Berger
  - Examen du projet de budget du Ministère du Développement durable et des Infrastructures

\*

Présents : Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Gilles Baum, M. Yves Cruchten, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Aly Kaes, M. Marc Lies, Mme Josée Lorsché, M. Roger Negri, M. Marco Schank, Mme Christiane Wickler, membres de la Commission du Développement durable

M. Claude Adam, M. Frank Arndt, M. Gilles Baum, M. Eugène Berger, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Aly Kaes, M. Henri Kox, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Marco Schank, membres de la Commission de l'Environnement

M. Gast Gibéryen, député (*observateur*)

M. François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures

Mme Carole Dieschbourg, Ministre de l'Environnement

M. Tom Weisgerber, Mme Félicie Weycker, du Ministère du Développement durable et des Infrastructures

Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

Excusé : M. Serge Wilmes, membre de la Commission du Développement durable

\*

Présidence : Mme Josée Lorsché, Présidente de la Commission du Développement durable  
M. Henri Kox, Président de la Commission de l'Environnement

\*

### **6666 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2014**

Le point sous rubrique figure à l'ordre du jour de la présente réunion suite à la demande afférente de la sensibilité politique ADR du 5 mars 2014.

Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures présente le projet de budget de son Ministère pour l'exercice 2014, en ce qui concerne les départements des Travaux publics, de l'Aménagement du territoire et des Transports. Il donne à considérer qu'en dépit de la recommandation générale, les dépenses courantes du Ministère n'ont pas pu être diminuées de 10%, mais seulement de 7,5%. La différence s'explique en grande partie par l'augmentation des frais de fonctionnement du département des Transports. Plusieurs nouvelles lignes de bus tangentielles, reliant les zones d'activités Bourmicht et Leudelage (zones d'activités ayant connu une croissance élevée en emplois au cours des dernières années) avec la Gare centrale seront introduites à partir du 1<sup>er</sup> mai 2014. Les frais de transports pour personnes à mobilité réduite (Novabus), ainsi que des frais de transports scolaires ont augmenté substantiellement.

Pour ce qui est des dépenses en capital, le Ministère du Développement durable et des Infrastructures a réduit son budget de quelque 80 millions d'euros, dont 40 millions d'euros pour le seul Fonds du rail. A noter cependant que la baisse de ces dépenses en capital correspond à une simple adaptation du budget d'investissement à la réalité, afin de refléter l'état d'avancement des projets, ainsi que l'exacte proportion entre leur taux de réalisation technique et leur taux de réalisation financier.

Si cette année aucun grand projet d'investissement n'a été remis en cause, Monsieur le Ministre précise cependant que le Gouvernement a pris la décision de renoncer, dans les années à venir, à un projet autoroutier d'envergure qui avait été envisagé par le Gouvernement précédent (mise à 2x3 voies de l'A3/A6 entre Helfenterbrück et Steinfort).

\*

Madame la Ministre de l'Environnement présente le projet de budget de son Ministère pour l'exercice 2014. Elle donne à considérer qu'en dépit de la recommandation générale, les dépenses courantes du Ministère n'ont pas été diminuées de 10%, mais seulement de 9,81%. La différence s'explique en grande partie par l'augmentation du poste de dépenses pour l'achat d'un nouveau logiciel informatique.

Elle précise en outre que, si le budget global du département de l'Aménagement du territoire a baissé, le budget propre aux parcs naturels a augmenté, car les parcs naturels existants et l'initiative d'un nouveau parc naturel *Müllerthal* sont une priorité du Gouvernement.

En ce qui concerne, d'une part, l'Administration de l'environnement et, d'autre part, l'Administration de la gestion de l'eau, l'objectif de réduction des coûts de fonctionnement de 10 a plus ou moins été atteint.

Suite à l'exposé des représentants gouvernementaux, il est procédé à un échange de vues dont il y a lieu de retenir ce qui suit :

- pour ce qui est du budget des dépenses de l'Administration de la gestion de l'eau et suite à une question afférente, il est souligné que le Gouvernement soutiendra les efforts des communes et des syndicats de communes en matière d'assainissement et d'épuration de leurs eaux usées. La gestion des risques d'inondation et la prévention des crues seront poursuivies intensivement conformément aux dispositions de la « directive inondation ». Il est renvoyé aux pages 553 et 554 du document parlementaire 6666 pour le détail de l'évolution prévisionnelle de la situation financière du fonds ;
- en ce qui concerne le fonds pour la protection de l'environnement, le programme des dépenses passe de quelque 19.000.000 euros en 2013 à environ 39.000.000 euros en 2014. Cette augmentation s'explique en grande partie par la poursuite de l'implémentation du pacte climat dans le cadre duquel l'Etat subventionne les communes qui s'engagent à mettre en œuvre sur leur territoire un programme de gestion de qualité de réduction des émissions de gaz à effet de serre sanctionné par l'attribution d'une certification « *European Energy Award* ». Les détails peuvent être consultés à la page 563 du document parlementaire 6666 ;
- suite à l'intervention d'un membre de la Commission de l'Environnement, Monsieur le Ministre confirme que l'engorgement des routes du pays empiète sur la qualité de vie et nécessite une réflexion approfondie de la situation. C'est pour cette raison que la stratégie « MoDu » revêt une importance si capitale et doit être concrétisée dans les plus brefs délais, afin de permettre la création de chaînes de mobilité en combinant différents modes de transport, de sensibiliser les acteurs concernés aux enjeux d'une mobilité durable et de sensibiliser les citoyens à un nécessaire changement de comportement. C'est également pour cette raison que le Gouvernement entend investir massivement dans les projets promouvant les transports en commun ;
- la dotation de l'établissement public Communauté des transports passe de 8,6 millions d'euros en 2013 à 4,2 millions d'euros en 2014. Il est rappelé que cet établissement public fonctionne non seulement sur base de la dotation étatique, mais qu'elle génère également des recettes propres. Il n'est pas prévu de revoir les activités de la Communauté des transports à la baisse ;
- suite à une remarque relative à l'importance de prévoir le plus précisément possible la situation financière des différents fonds spéciaux de l'Etat pour les prochaines années, Monsieur le Ministre corrobore l'importance que revêt le programme pluriannuel des dépenses en capital ; il confirme par ailleurs que cet instrument sera adapté aux priorités du nouveau Gouvernement.

Luxembourg, le 27 mars 2014

La secrétaire,  
Rachel Moris

La Présidente de la Commission du  
Développement durable,  
Josée Lorsché

Le Président de la Commission de  
l'Environnement,  
Henri Kox